

## LA SANTE AU TRAVAIL SE REFORME

**STSA saisira toutes les opportunités ouvertes par cette réforme pour exercer au mieux sa mission d'aider les entreprises à protéger la santé physique et morale des salariés.**

Historiquement, en France, la médecine du travail a été créée et s'est développée pour assurer le suivi médical des salariés. Pendant longtemps l'action a essentiellement reposé sur le suivi individuel des salariés dans le cadre de « visites médicales » d'aptitude effectuées par les médecins du travail. Puis il est apparu que l'action devait aussi se porter sur l'entreprise, l'environnement professionnel, le poste de travail, l'organisation, une approche collective de sensibilisation.

Ainsi le médecin du travail a de plus en plus quitté son cabinet pour se rendre dans les entreprises, sur les lieux de travail. Et d'autres compétences ont été embauchées par STSA pour accompagner l'action du médecin du travail sur le terrain : ingénieurs et techniciens (hygiène et sécurité, ergonomie, toxicologie, métrologie ...), psychologues du travail.

La loi du 20 juillet 2011 a franchi un nouveau pas. Ses apports essentiels portent sur quatre points :

- Donner cohérence et complémentarité aux actions menées par tous les acteurs de la prévention (Services de santé au travail, CRAM, CPAM...) en concordance avec les plans nationaux et régionaux de santé au travail et de santé publique ;
- Développer la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail par l'adjonction d'autres intervenants notamment d'infirmiers en santé au travail ;
- Modifier la gouvernance des services en instituant la parité dans la composition du conseil d'administration entre les représentants des entreprises et ceux des syndicats de salariés (la présidence reste confiée aux employeurs) et en donnant la présidence de la Commission de contrôle aux représentants des syndicats de salariés.

Exiger des services de santé au travail l'élaboration d'un projet d'objectifs et de moyens validé par toutes les instances et faisant l'objet d'une contractualisation avec les services de l'Etat et les organismes de sécurité sociale.

Des décrets d'application sont en cours d'élaboration et devraient paraître d'ici février 2012.

STSA a anticipé sur le développement de la pluridisciplinarité en embauchant quatre infirmiers (un cinquième est en cours de recrutement), titulaires du diplôme d'état et de la licence de spécialisation « santé au travail ». Ces infirmiers seront présents dans les entreprises pour améliorer la prévention des risques professionnels, seront appelés à représenter si nécessaire le médecin du travail dans les CHSCT, et pourront assurer certains entretiens médico-professionnels individuels (visites médicales) en cabinet dans nos centres médicaux ou en entreprise.

STSA s'attachera aussi en 2012 à élaborer un nouveau projet de service pluriannuel définissant l'état des lieux en matière de santé au travail dans nos entreprises adhérentes, les priorités d'actions à entreprendre, les objectifs à atteindre, les moyens en compétences et organisation à mettre en œuvre.

C'est dans cette perspective et cette recherche d'efficacité maximum dans la mission qui est confiée à STSA que nous vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes et une très bonne année 2012.



Daniel COLOMBINA  
Président de STSA



Bernard KLEIN  
Directeur de STSA



2012